



1. Correctifs

Les référentiels de compétences de l'acteur et du formateur n'associant pas de savoirs ni de savoir-faire, la mention « *auxquelles ont été associés les savoirs (savoirs théoriques, savoir-faire)* » est supprimée dans le chapitre 4.1.2. Il en est de même pour la mention « *auxquelles ont été associés les savoirs (savoirs théoriques, savoir-faire, savoirs procéduraux)* » aux chapitres 4.2.2 et 4.3.2.

2. Précision

Une partie du chapitre « Préambule » (§1.1) a été réécrite pour préciser :

- le public visé par la démultiplication des formations à la prévention,
- l'objectif du document de référence SST.

Au chapitre 4.2.5, il est précisé que les stagiaires titulaires de l'unité d'enseignement PAE FPSC ou PAE FPS doivent être à jour de formation continue pour prétendre à un allègement de formation pour devenir formateur SST.

Il est précisé au chapitre 4.1.7 que le matériel pédagogique doit être à disposition lors des formations initiales et des MAC.

3. Formateur SST

3.1. Référentiel de compétences

Les libellés de la compétence 4 et de la sous-compétence 4.1 ont été corrigés.

Pour la compétence 4, la notion d'accompagnement a été supprimée car sujette à interprétation quant à la « mission » du formateur SST (cf. référentiel d'activités) et elle renvoyait encore trop explicitement à la méthodologie de projet.

La rédaction de la sous-compétence 4.1 a été revue pour préciser la compétence détenue par le formateur (que ce dernier mobilisera pour former les acteurs SST) et ainsi faire encore mieux le lien entre les compétences du formateur (en l'occurrence la 4.1) et les compétences de l'acteur (7.1, 7.2, 8.1). De plus, « *appliquer des méthodes et des outils* » est une combinaison de savoirs et de savoir-faire induits par la compétence « Identifier des risques professionnels ».

3.2. MAC formateur

Le déroulement de l'épreuve certificative n°2 reste inchangé. Par contre, l'évaluation de la compétence 6 (« animer une action de formation ») a été supprimée car incompatible compte tenu de la nature de l'épreuve (présentation orale d'une séquence de formation).

Afin d'évaluer la compétence 6 ainsi que celles relevant du domaine de compétences 2, une évaluation continue est instaurée. Elle consiste à mettre en œuvre des évaluations formatives tout au long de la formation dont les résultats permettront au formateur de répondre aux indicateurs de réussite de la grille de certification pour valider les compétences 3, 4 et 6.